

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/2022

Séance du 13 juin 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	11
Vote	14
Date convocation	09/06/2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération**CONTRAT DE BAIL ENTRE PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES ET LA COMMUNE D'UTELLE.**

Présents : Yves GILLI, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Fabienne RASPAU, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Cyril LEGER, Karine FAY.

Pouvoirs : Geneviève PEPE donne pouvoir à Fabienne RASPAU, Yvette MARTIN donne pouvoir à Yves GILLI, Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que dans le cadre du développement et du maintien de services tels que les communications électroniques ou audiovisuels, les opérateurs sont soumis à des obligations réglementaires et se sont vus confier une mission d'intérêt public avec l'obligation de garantir la continuité des services.

C'est à ce titre, que la Société Phoenix Infrastructures souhaite disposer d'un droit d'occupation sur des emplacements destinés à l'installation et à l'exploitation d'une station radioélectrique qui répondra aux besoins de ces services.

Le Maire précise que la station sera mise en place sur la parcelle M754 sur une surface de 20 m², avec un droit d'accès sur la parcelle M771.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le contrat de bail aura une durée de douze années et prévoit une redevance annuelle d'un montant de 1000 € (mille euros).

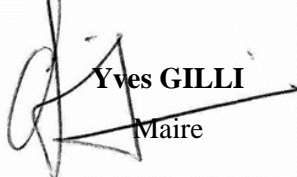
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- **ACCEPTE** les termes du contrat de bail,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec la société Phoenix France Infrastructures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme


Yves GILLI
Maire